

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
Jeudi 15 décembre 2011, 20h30

Date de convocation : le 09 décembre 2011

Date d'affichage : le 09 décembre 2011

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 19

Procurations : 0

Votes : 19

Le 15 décembre 2011, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

Etaient Présents : Jean-Louis COUTANCEAU, Marie-Madeleine AUTRET, Régis SAUDUBRAY, Jérôme FONTAINE, Alain LANCELEUR, Cécile DENOVAL, Alain MARTIN, Yoann PICARD, Véronique OGÉ, Lionel JARRIÉ, Marie-Claire GAUTIER, Jean-Louis MORICE, Annick NAVEAU, Laurent FOURMOND, Michel MONTREUIL, Annabelle HAMON, Alexandra PORCHER, Chantal GALATI, Claude RENO

Absents excusés : néant

Secrétaire : Jérôme FONTAINE

2011.122 - Informations diverses

La communauté de communes du Pays Malicornais s'est dotée d'un radar pédagogique qu'elle met à la disposition des communes. Noyen va en disposer jusqu'à la fin du mois. Il sera installé aux entrées d'agglomération, route de Sablé, route de Fercé et route de Malicorne. Le but est d'information et de dissuasion. Les données relatives à la vitesse sont enregistrées et pourront être analysées.

2011.123 - Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

53 : fourniture et pose d'un poteau incendie angle des rues Pasteur et Garreau Aubry, CANA OUEST (72190 Neuville-sur-Sarthe) pour un montant de 1208,00€HT.

54 : changement des couvercles des tampons du réseau pluvial et remise à niveau dans les rues du Général Leclerc, Foch, et des Remparts, Luc DURAND (49220 Pruillé) pour un montant de 5040,00€HT

55 : aménagement d'un espace vert sur terrain face à la Résidence des Métiers, avenue du Maine, JMC PAYSAGE (72270 Malicorne-sur-Sarthe) pour un montant de 1428,00€HT

2011.124 - Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2011.33 et n° 2011.40 à n° 2011.42. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

2011.125 - Organisation ALSH hiver

Monsieur le Maire présente le programme de L'ALSH d'hiver qui se déroulera du lundi 13 février au vendredi 24 février 2012 à la garderie municipale de 9h00 à 17h30. Un accueil en garderie est possible de 7h00 à 9h00 et de 17h30 à 18h00 au tarif habituel de la garderie.

Seront accueillis au maximum :

8 enfants de moins de 6 ans

12 enfants de plus de 6 ans au CM2

Les tarifs sont prévus dans la délibération du conseil municipal du 24 novembre 2011 (tarification modulée).

Il est nécessaire de recruter 1 animateur, et de recourir au personnel communal pour 1 journée animateur, pour le service de restauration scolaire et le ménage des locaux.

Le budget matériel est estimé à 150€.

Le conseil municipal approuve ces propositions et autorise le Maire à prendre toute disposition nécessaire.

2011.126 - Planning accueil enfants vacances scolaires année 2012

Monsieur le Maire présente le planning des vacances 2012 et demande au conseil municipal de se prononcer sur les modes d'accueil des enfants pendant ces périodes.

Après délibération, les dispositions suivantes sont retenues :

Vacances Noël 2011 : Lundi 02 janvier 2012 pas d'accueil

Vacances d'hiver, du samedi 11 février inclus au dimanche 26 février inclus.
ALSH à la garderie du lundi 13 au vendredi 24 février.

Vacances de printemps, du samedi 07 avril inclus au dimanche 22 avril inclus.
ALSH à la salle polyvalente du mardi 10 au vendredi 20 avril.

Vacances d'été du vendredi 06 juillet inclus au lundi 03 septembre inclus.
Aucun accueil le vendredi 06 juillet
ALSH à la salle polyvalente du lundi 09 juillet au vendredi 03 août
Aucun accueil du 04 août au 26 août
Garderie du lundi 27 août au lundi 03 septembre

Vacances d'automne du samedi 27 octobre inclus au mercredi 07 novembre inclus

Garderie du lundi 29 au mercredi 31 octobre

Aucun accueil du jeudi 01 novembre au dimanche 04 novembre

Garderie du lundi 05 novembre au mercredi 07 novembre

Vacances Noël 2012, du samedi 22 décembre 2012 inclus au dimanche 06 janvier 2013 inclus.

Aucun accueil

2011.127 - Renouvellement contrat journal municipal

2011 -127.1 : avenant au contrat 2011

Le bulletin municipal de décembre comprendra un feuillet central en couleurs. Le surcoût en est de 60€ HT pour 1350 exemplaires.

Le conseil municipal donne son accord.

2011.127.2 : contrat 2012

Le marché « impression du bulletin municipal » a été confié à la société Imprimerie Cornuel (72430 Tassé) par délibération du 18 décembre 2008 pour une durée de 1 an à compter du 01 février 2009 renouvelable 5 fois.

La société a transmis sa proposition de tarif pour la 3ème année du contrat. Avec la variante feuillet central en couleurs.

L'augmentation des tarifs est comprise entre 3,5 et 3,80%.

Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat.

2011.128 - Placement de trésorerie

Le conseil municipal décide de donner délégation au Maire, en matière de placements de fonds, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies :

Le Maire reçoit délégation aux fins de prendre les décisions nécessaires pour réaliser tout placement de fonds, conformément aux dispositions de l'article L.1618-2 du CGCT ;

L'opération « centre d'activités culturelles et sportif » étant différée, et compte tenu des excédents cumulés de trésorerie, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer des placements de trésorerie sur des comptes à terme pour une durée de 1,2 ou 3 mois.

Le maire pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

2011.129 - Point sur l'intercommunalité

Communauté de communes de Sablé :

Une étude va être menée par un cabinet extérieur pour étudier l'intégration de la commune de Noyen.

Communauté de communes Vègre et Champagne et Loué :

Le cabinet extérieur chargé de l'étude va être choisi tout prochainement.

2011.130 - Point sur les dossiers en cours

. Maison médicale

Le marché va être lancé très prochainement. Les travaux (bâtiment et VRD) sont estimés à 469 000€HT. Les travaux pourraient commencer entre juin et octobre 2012.

. aménagement du centre ville

Monsieur le Maire présente l'estimatif des travaux qui est de 856 965€HT, hors enfouissement des réseaux (183 000€), mise aux normes du réseau assainissement, et éventuellement aménagement du carrefour de l'école Pierre et Marie Curie.

Le projet présenté par le cabinet « Paysages de l'Ouest » a fait l'objet de réunions de travail et de rencontres avec les élus, la commission cadre de vie, les riverains et commerçants.

Monsieur le Maire demande maintenant au conseil municipal de valider les orientations du projet (phase APS).

Sont validés :

- les zones à vitesse réduite à 30km/heures
- la différenciation circulation de transit et celle de centre ville
- la matérialisation des stationnements, voire la création d'une zone bleue
- la circulation en sens unique des rues Pasteur, Joffre et Vincent Duportail
- la circulation en double sens de la place de la République
- l'aménagement de la place de la République avec un parvis devant la mairie et du stationnement devant les commerces
- la rue A. Dubois en sens unique de la place de la République vers la place Jean Armand
- la rue V. Hugo en sens unique, mais le sens en sera arrêté ultérieurement, cela ne modifiant pas les modalités d'aménagement.

Il reste les choix liés à la rue A. Leporché. Monsieur le Maire présente le projet à double sens du cabinet et le projet à sens unique défendu par les riverains, et donne lecture de leur proposition et de leurs arguments.

Si les deux projets sont techniquement possibles, l'enjeu réside d'abord dans le maintien ou non du marché du samedi matin sur la place de la République. Si la circulation est à double sens, le marché peut rester place de la République comme actuellement. Si la rue Leporché est en sens unique, il lui faut un débouché qui est la place de la République et le marché est déplacé place Jean Armand.

Le Groupement des commerçants et artisans ainsi que les marchands forains, consultés, souhaitent le maintien du marché place de la République.

Le choix de l'emplacement du marché est d'abord soumis au vote à bulletin secret

proposition 1 : maintien du marché place de la République

proposition 2 : transfert du marché place Jean Armand

La proposition 1 recueille 19 voix

La proposition 2 recueille 0 voix

Le choix du sens de circulation est ensuite soumis au vote à bulletin secret.

Proposition 1 : rue Leporché à double sens

Proposition 2 : rue Leporché à sens unique

La proposition 1 recueille 17 voix

La proposition 2 recueille 2 voix

Ces choix sont validés.

. Maison des associations

Monsieur le Maire donne le résultat chiffré de l'étude de faisabilité, document qui a été présenté aux associations et aux commissions de travail. L'opération (travaux, fonciers, honoraires, frais annexes) est estimée à 5 312 503€HT.

Compte tenu :

- du coût élevé de l'opération ;
- des choix qui seront faits en termes d'intercommunalité, et donc de transfert de compétences, qui peuvent avoir des conséquences sur les choix d'aménagement ;
- de la réforme de la fiscalité locale dont on ne connaît pas les effets dans quelques années ;

Le conseil municipal décide de geler cette opération qui sera réexaminée après la réalisation des projets ci-dessus.

. Installation d'un pigeonnier

Jean-Louis Morice, adjoint, a contacté une société spécialisée et présente différentes possibilités.

- acquisition et installation d'un pigeonnier par la commune pour un coût de 16 588€TTC (pigeonnier sur un pied) ou 15 536€TTC (pour un pigeonnier sur 4 pieds). La gestion est à la charge de la commune.
- location d'un pigeonnier et gestion par la société pour un coût de 6 578€TTC par an pour une durée de 3 à 5 ans. Dans ce cas, il y a d'abord une phase préliminaire de capture des pigeons pendant deux mois avant installation du pigeonnier.

Après délibération, il est retenu de ne pas installer de pigeonnier pour l'instant, et de continuer la capture des pigeons en améliorant les systèmes de capture.

La proposition de Jérôme Fontaine que la commission environnement fasse des propositions sur le sujet est retenue.

2011.131 - Achats immobiliers

2011.131.1 : Achat de terrain pour accès maison médicale

Monsieur le Maire propose l'acquisition de partie de la parcelle cadastrée section AD n° 82, rue Gambetta, appartenant à Monsieur BAUDIER pour permettre l'accès sécurisé au futur parking de la maison médicale aux conditions suivantes :

- prix du m² 30€
- frais de bornage partagés entre la commune et le vendeur
- frais d'acte à la charge de la commune

Le conseil municipal donne son accord, charge le cabinet Maïore du bornage et Maître SAAB, notaire à Noyen, de la rédaction de l'acte, et autorise le Maire à signer tout document nécessaire.

2011.131.2 : Achat d'immeuble en centre ville

Monsieur le Maire propose l'acquisition du bien immobilier sis 49, rue Pasteur, et de ses dépendances, cadastré section AC n° 210, 212, 213, 497, 500 et 501 appartenant à Mme ARMANGE pour un prix net vendeur de 70 000€. Il rappelle les biens contigus dont la commune est propriétaire. Cette acquisition les complèterait et permettrait à la commune d'aménager à terme le secteur.

Par 16 voix pour, 2 contre et 1 abstention, le conseil municipal accepte cette transaction. Il charge Maître SAAB, notaire à Noyen, de la rédaction de l'acte et autorise le Maire à signer tout document nécessaire.

2011.132 - Emplois communaux

2011.132.1 Emplois occasionnels

Afin d'encadrer au mieux les enfants déjeunant au restaurant scolaire, le conseil municipal autorise le Maire à recruter au maximum 2 agents non titulaires, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique, du 03 janvier au 05 juillet 2012.

2011.132.2 Détermination des ratios pour avancement de grades

Monsieur le Maire expose les modalités d'avancement de grade du personnel communal.

Compte tenu des prévisions pour l'année 2012, le conseil municipal fixe le ratio promu-promouvables à 100% pour tous les grades.

Cette proposition sera transmise pour avis au Comité Technique Paritaire.

2011.133 - Budgets : décisions modificatives

Budget communal

Dépenses de fonctionnement :

Article 739116 : reversement et restitution sur contributions + 50 000

Recettes de fonctionnement

Article 7311 : contributions directes + 50 000

Dépenses d'investissement

Article 27638 autres établissement publics (budget ZA le Tertre) + 500

Article 020 dépenses imprévues - 500

Budget ZA le Tertre

Dépenses de fonctionnement

Article 658 - charges diverses (ajustement TVA) + 1

Recettes de fonctionnement

Article 774 subvention exceptionnelle (du budget principal) + 1

Dépenses d'investissement

Article 16878 autres dettes, autres organismes + 500

Recettes d'investissement

Article 16878 autres dettes, autres organismes + 500

2011.134 - Questions diverses

Questions des conseillers :

Lionel Jarrié demande ce que devient le terrain vendu à M. Ivanov dans la zone du Tertre. Monsieur le Maire indique que le délai de deux ans imparti pour construire avant reprise par la commune arrive à expiration dans quelques mois. Deux autres terrains vendus sont également concernés. La commune va étudier les possibilités de reprise.

Jérôme Fontaine indique que, dans le cadre du partenariat avec le collège Marcel Pagnol pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie aux ateliers communaux, il est envisagé de les enfouir, ce qui induit un coût supplémentaire.

Des devis sont en cours de préparation et le projet sera présenté prochainement au conseil municipal.

Prochaines réunions du conseil municipal prévues le 26 janvier 2012, 08 mars 2012 et 29 mars 2012.